

L'info Loups

décembre 1997 - N°3

Edité par la Direction Régionale de l'Environnement Provence • Alpes • Côte d'Azur

Mme Dominique Voynet une volonté de dialogue

À l'occasion du XIIIème Congrès de l'Association nationale des élus de la montagne qui s'est déroulé à Borgo (Haute Corse) Mme VOYNET s'est exprimée sur la délicate question du retour du loup en France.

Le moment est venu de relancer une grande discussion sur ce sujet. Il faut se poser la question de la nature et de la culture, et dans quelles circonstances peut-on cohabiter avec un grand prédateur. Je suis tout à fait d'accord pour ouvrir le dialogue."

Quelques jours après à Sophia-Antipolis (Alpes-Maritimes), en marge des débats de la Commission méditerranéenne du développement durable, le Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement est intervenu à nouveau sur le sujet en annonçant en particulier la réunion du 6 novembre (voir encadré ci-contre).

"Je refuse de caricaturer

l'opposition entre les bergers et les loups... Pour d'autres espèces comme l'ours des Pyrénées, il y a d'abord eu des oppositions très dures, puis un consensus quand chacun a fait un pas en avant".

Par ailleurs, répondant à une question orale d'un député dans l'hémicycle du Palais-Bourbon, la Ministre a mentionné qu'afin de parvenir à une coexistence entre les loups et l'activité pastorale, la conjonction de deux principes d'actions était nécessaire : "... le premier est la prévention des attaques de loups et la protection des troupeaux... le second est une régulation des populations de loups". "Pour cela, une concertation est nécessaire..."

D'APRÈS NICE-MATIN LE 25/10/97

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Loups et pastoralisme. VERS DES SOLUTIONS CONCERTÉES

Une délégation composée d'éleveurs et de représentants des organisations professionnelles agricoles des Alpes-Maritimes, Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes : accompagnée de représentants nationaux de l'APCA, de la FDSEA et du CNJA a été reçue successivement aux cabinets de M. LE PENSEC, ministre de l'Agriculture et de la Pêche et de Mme VOYNET, ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, le jeudi 6 novembre 1997.

La délégation a fait part de la détresse des éleveurs confrontés au retour du loup dans les Alpes-Maritimes et a demandé que des mesures rapides soient prises afin de remédier à une situation qu'elle considère comme incompatible avec le pastoralisme.

Les représentants des deux ministères ont rappelé leur attachement au développement du pastoralisme, activité économique contribuant à la fois à l'aménagement du territoire et au maintien de la diversité de la flore et de la faune sauvages. Ils ont également rappelé que le loup revenu naturellement en France, est une espèce protégée par des engagements internationaux et par la loi de protection de la nature du 10 juillet 1976.

Chacun est convenu de la nécessité d'un débat sur cette question. Les représentants des deux ministères ont proposé que soit organisée une concertation à l'échelle de l'arc alpin sur les modalités de coexistence du pastoralisme et du loup : mesures de prévention et gestion de la population de loups.

Cette concertation devra permettre l'adoption de mesures équilibrées.

Paris. le 7 novembre 1997

LE RAPPORT LAMBERT

Le 28 février 1996, un communiqué de presse annonçait que le Ministre de l'Environnement et le Ministre de l'Agriculture avaient respectivement confié à Messieurs Jean-François DOBREMEZ et Marcel LAMBERT une mission d'inspection et de médiation afin de définir une stratégie pour faciliter la cohabitation du loup et des troupeaux d'ovins dans le court, moyen et long terme.

Le rapport DOBREMEZ rendu public en février 1997 a fait l'objet d'un précédent article dans l'Infos Loup n°2. Le rapport LAMBERT, diffusé 3 mois après vient compléter la précédente étude par une approche plus pastorale au niveau des Alpes Maritimes.

puis sur les enjeux en présence (entretien des parcours, niveau de protection réaliste, aménagement et développement du territoire).

« La deuxième partie du rapport, résumée ci-après présente une analyse détaillée puis des éléments de solution :

« Une première partie fait le point :

sur l'état des lieux (place importante de l'élevage ovin, prédation du loup sur les troupeaux)

ANALYSE DE LA SITUATION ET PROPOSITIONS D'ACTIONS :

QUESTIONS SOULEVEES	POINTS PRINCIPAUX	PROPOSITIONS
L'HOMME omniprésent en tout lieu et en tout temps	1. conditions de vie du berger en estive	- cabanes - moyens de communication
	2. formation des éleveurs et des bergers	- formation "multiservices"
	3. organisation collective de la filière ovine	- groupements pastoraux - contrats de pâturage
L'ÉLEVAGE (filière ovine extensive)	4. santé animale	- prophylaxie de la brucellose - information des éleveurs
	5. qualité des agneaux	- finition et engraissement - fourrages et céréales - abattoirs adaptés
	6. primes et indemnités ovines	- extension des primes aux agneaux?
LE MILIEU (espace rural et montagnard)	7. utilisation raisonnée de la production naturelle d'herbe de qualité	- cahier des charges par alpage - commandes groupées (fourrages, céréales) - prévention des risques (incendie, avalanche)
	8. amélioration du pastoralisme	- étude du CERPAM - mise en oeuvre des préconisations
	9. la biodiversité a un coût quand elle se diversifie (loups en plus des chiens-errants)	- quelle place et quel rôle pour le loup dans la gestion de l'écosystème montagnard ? - une réflexion à l'échelle de l'Arc alpin serait préférable.

COMMENTAIRES ET ELEMENTS DE SOLUTION.

Après avoir rencontré, sur le terrain, l'ensemble des acteurs, il apparaît :

- que l'élevage extensif ovin pour la production de viande a une viabilité assurée pour peu qu'il soit organisé collectivement et que l'exploitation des alpages soit rationalisée.

- que le loup fait subir une contrainte très lourde à un élevage dont la filière est encore fragile.

- que des solutions réalistes ne peuvent passer que par des actions à "géométrie

variable" et étalées dans le temps pour suivre dans l'espace l'activité des meutes et des individus isolés :

. solution à court terme : capture et destruction de loups pour la meute de l'Authion (zone où le loup serait déclaré indésirable) !

. solution à moyen terme : mise en oeuvre de mesures de prévention et de protection après modification du comportement des loups ;

. solution à long terme : négociation d'un zonage avec les Organisations Professionnelles Agricoles interrégionales.

La mise en place de ces solutions passe par une communication transparente sur le loup et sur le pastoralisme qui entretient et valorise l'espace rural, les paysages, et la nature.

LE PROTOCOLE DE L'AUTHION

CONDITIONS D'APPLICATION ET DE REALISATION

Seuil de 6 attaques indemnisées sur un même troupeau, survenues au cours d'une période de 4 semaines consécutives et totalisant au moins 25 animaux tués ou blessés, malgré la mise en place de l'ensemble des mesures de prévention.

Capture à réaliser le plus près possible des lieux d'attaque, immédiatement après la série d'attaques, mais en dehors de la période d'allaitement des louveteaux (début mai à fin août).

A fin de disposer d'un nouveau moyen d'action en cas de dégâts excessifs aux troupeaux malgré la mise en place de moyens de protection, et afin d'aller dans le sens d'une conciliation entre les contraintes apportées au pastoralisme et les engagements de protection du loup, un protocole expérimental a été étudié, puis publié début Août 97. Il concerne uniquement la zone de l'Authion et permet en cas de dégâts excessifs à un troupeau, pendant une courte période, malgré les mesures de protection mises en place, de capturer un loup à conserver en captivité, ce qui devrait permettre de limiter le niveau de prédation. Il s'agit d'une autorisation ministérielle prise après avis du Conseil National de

Protection de la Nature dans le respect de l'arrêté de 1996, et donc de la convention de Berne et de la Directive Habitat Faune-Flore.

Ce protocole a provoqué la colère des éleveurs qui estiment la mesure insuffisante, et irrite certains défenseurs de l'environnement qui l'estiment injustifiée.

Le seuil n'ayant pas été atteint à ce jour, aucune capture n'a été entreprise.

Une deuxième autorisation de capture à des fins scientifiques (connaissance de l'espèce) suivie de relâcher après équipement de l'animal pour un suivi télémétrique n'est par contre pas soumise à un nombre particulier d'attaques.

DIREN PACA

Constats de dommages

LA PROCÉDURE

Depuis le premier Janvier 1997, dans le cadre du programme LIFE cofinancé par l'Union Européenne (DG XI) et le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (voir l'info-loups n° 2), la responsabilité et le suivi des indemnisations des dommages aux troupeaux sont attribuées aux Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt concernées. Pour sa part, l'Office National de la Chasse (ONC) assure la coordination technique des constats et la formation des agents, tandis que le Fonds Français pour la Nature et l'Environnement continue à effectuer le paiement des compensations financières des dommages subis.

LA FORMATION DES MEMBRES DU RÉSEAU CHARGÉ DES CONSTATS DE DOMMAGES

Pour rendre opérationnelle cette procédure, des réunions ont été organisées par les Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt dans les trois premiers départements concernés (04, 05, 06). Elles ont été suivies de séances de formation des agents assermentés habilités à réaliser les constats de dommages. Parmi eux figuraient des agents des Parcs nationaux du Mercantour et des Écrins, de l'Office National de la Chasse (Services Départementaux de Garderie placés auprès des Fédérations départementales des chasseurs) et de l'office National des Forêts. La formation s'est déroulée comme suit : une demi-journée était consacrée à

une information sur la biologie du Loup, la reconnaissance des indices de présence et sur les premiers résultats du suivi sur le Massif du Mercantour.

une seconde demi-journée était consacrée à une information sur la procédure de constats sur le terrain.

LES CONSTATS RÉALISÉS

Au 30 septembre 1997, 133 dossiers de dommages regroupant 528 animaux indemnisés ont fait l'objet d'une compensation financière pour un montant total de 612 400 F (dossiers établis dans les Alpes-Maritimes, vallées de la Roya, de la Vésubie et de la Tinée). A la même date, la décision d'indemnisation était en attente pour 2 dossiers des Alpes de Haute-Provence et pour 4 dossiers des Hautes-Alpes.

Cumulatif du 1er janvier de chaque année à fin:	Nbre d'attaques	Nbre animaux compensés	Roya/Authion Nbre d'attaques/Nbre animaux	Hte Vésubie/Tinée Nbre d'attaques/ Nbre animaux	Montant
septembre 1994	28	95	18/64	10/31	85.000
septembre 1995	69	255	52/204	17/51	287.000
septembre 1996	118	480	86/404	32/76	575.000
septembre 1997	133	528	87/287	46/241	612.400

Des chasseurs et des loups

Depuis la constatation de la présence du loup dans le Mercantour en 1992, les problèmes se sont amplifiés sans que pour autant les différents partenaires, malgré une importante dépense d'énergie, ne soient parvenus à débloquer une situation de plus en plus conflictuelle.

Les chasseurs ont le sentiment d'être négligés dans ce débat, non pas par les instances administratives, mais par une opinion publique qui, avec l'affaiblissement de la ruralité n'a plus les mêmes valeurs. Au nom de quelle éthique, l'impact sur la faune sauvage, certainement tout aussi important que sur les ovins est-il relégué au second plan ?

Cela m'amène à poser la question de fond : peut-on quand on est chasseur accepter que le loup fasse partie de notre faune sauvage ?

S'il n'est pas propriétaire des espèces sauvages, si son existence professionnelle n'est pas en jeu, s'il éprouve du respect pour toutes les espèces animales et se félicite de la biodiversité, le chasseur comme le berger est un être humain et, à ce titre, il doit s'interroger sur la place qui lui est dévolue dans cette démarche de protection systématique.

Le chasseur a lui aussi sa fierté :

fierté d'être à l'initiative d'introductions et de réintroductions de diverses espèces animales,
fierté d'avoir, par une gestion rigoureuse, contribué à l'augmentation de ces populations qui font de notre département l'un des plus riches de l'hexagone,
fierté de participer financièrement et techniquement à l'entretien et à l'aménagement des territoires,
fierté, enfin, de constituer un groupe social non négligeable dans le monde rural.

Pour toutes ces raisons, il ne comprendrait pas que ce travail soit mis en péril par l'arrivée d'une espèce que ses ancêtres ont voulu exterminer. Il est donc capital de pouvoir quantifier de manière objective le prélèvement effectué par le loup depuis 1992, ce qui n'a pas été fait mais le sera cet automne.

Il est certain que les mouflons, chamois, sangliers, chevreuils et cerfs ont déjà payé un lourd tribut. Aussi il sera indispensable de proposer rapidement des solutions efficaces sous peine de voir la tension s'accroître,

L'éradication jusqu'alors demandée par les bergers est une démarche intellectuelle qui ne pourra se concrétiser compte tenu de la réglementation en vigueur. Par contre, j'ai toujours considéré que la nécessité de limiter les populations se posera inéluctablement. Une régulation planifiée comme pour toutes les autres espèces doit se mettre en place sans hypocrisie avec une volonté d'élimination quand la présence du loup n'est pas supportable.

Le protocole visant à réduire le nombre d'animaux, s'il dénote pour la première fois un changement de discours, n'est pas acceptable en l'état. Vouloir relâcher un seul loup dans un parc ne présente aucun intérêt. Par contre, les prémices d'une volonté de suivi sont plus intéressantes puisque celui-ci permettrait, comme cela est fait pour l'ours, d'approfondir les connaissances sur les modes de vie de l'espèce et, par là même, pouvoir intervenir efficacement et non pas de manière folklorique comme par le passé.

L'intervention de l'homme, agriculteur, éleveur, chasseur, qui prévalait par le passé dans une vision utilitaire de la nature est aujourd'hui progressivement remplacée par une admiration, une vénération même d'une nature faite de territoires "sanctuaires" dont l'évolution serait totalement indépendante de l'homme. Cela le chasseur n'en veut pas. Il désire jouer le rôle d'acteur dans cette pièce oh! combien dramatique. Monsieur HETTIER DE BOISLAMBERT, Président de l'ANCGG écrivait "au nom de quelle morale, ou de quelle logique écologique l'abattage administratif ou l'utilisation de méthodes contraceptives seraient ils plus légitimes qu'une régulation par la chasse ?" Une opportunité que de nombreux chasseurs souhaiteraient saisir.

BERNARD BAUDIN, PRÉSIDENT FÉDÉRAL

Les chasseurs dans la rue

Le 19 avril, une manifestation rassemblant de très nombreux chasseurs des Alpes du Sud s'est déroulée à Nice pour exiger des pouvoirs publics une gestion "rationnelle du loup" et éviter ainsi par une limitation des populations de loup une trop forte prédation sur les grands ongulés vivant dans la zone : mouflons, chamois, cerfs, chevreuils et sangliers.

" La promenade des brebis "

Afin d'alerter l'opinion publique sur la menace que fait peser la progression du loup dans l'Arc alpin sur le pastoralisme, voire pour demander son élimination, les éleveurs ont manifesté le 29 septembre à Nice. Un troupeau de 2000 brebis, correspondant au nombre d'animaux victimes du loup depuis 5 ans, a ainsi défilé sur la Promenade des Anglais. Cette manifestation a relancé le débat sur la coexistence possible ou non de l'élevage et du loup.

Du nombre de loups

Les recensements de pistes dans la neige, réalisés dans le Mercantour au début de l'année 1997, avaient permis de conclure à la présence, avant naissances, d'un minimum de 19 loups répartis en 4 meutes. Au cours de l'été, des observations directes de louveteaux ont été réalisées en rive droite et rive gauche de la Roya. Il est probable que la meute qui fréquente les vallées de la Vésubie et de la Tinée ait également élevé une portée, car les premières neiges tombées récemment sur le massif ont permis de constater la présence de onze individus dans cette meute. Cependant, comme le mois de novembre correspond à une période de dispersion, il faut s'attendre à ce qu'un ou plusieurs individus quittent prochainement cette meute pour tenter de s'établir ailleurs. Les neiges de novembre ont également permis le relevé des pistes d'au moins deux loups en Haute Tinée et celui de six autres dans le secteur de l'Authion. L'effectif de la meute de la rive gauche Roya est actuellement inconnu. Dès que les conditions de neige le permettront, des recensements seront

réalisés pour connaître le nouvel effectif des meutes après dispersion et avant naissances. On peut cependant supposer qu'au plus 20 à 30 individus sont actuellement présents dans le Mercantour. Par ailleurs des relevés d'indices de présence et des attaques sur troupeaux domestiques survenus en cours d'année confirment l'extension géographique de l'espèce vers les Alpes du nord sans que l'on puisse en donner d'estimation chiffrée.

MARIE-LAZARINE POULLE- ANTENNE LIFE

UN LABEL

"MERCANTOUR" ?

La commune de Saint-Etienne de Tinée a commandé, grâce à une subvention du Conseil Régional, une étude de faisabilité en vue de mettre en place un label pour la viande ovine du Mercantour. Cette certification d'origine, qui garantit un produit de qualité aux consommateurs, permettrait une meilleure valorisation de la production ainsi qu'une

revitalisation de l'élevage ovin de montagne. Ce label pourrait également inciter de jeunes éleveurs à s'installer, alors qu'actuellement 60 % de ces professionnels ont plus de 55 ans et seulement 6 % moins de 35 ans. Cette démarche n'a pas pour l'instant reçu l'accueil favorable escompté.

COURRIER DES LECTEURS

Dans l'Info-Loups n°2, un article consacré à l'évolution des populations de loups dans les Alpes-Maritimes indiquait la présence de loups en Haute-Tinée, entre Saint-Étienne de Tinée et Saint-Dalmas le Sauvage. Le maire d'Isola nous demande de porter rectificatif dans le présent numéro, les loups continuant à fréquenter le territoire de sa commune. Dont acte.

Le loup du Mercantour

MCHÉL BRICOLA

L'auteur, basé à Saint-Martin Vésubie, a déjà publié plusieurs albums sur la montagne et le Mercantour. En tant que naturaliste et photographe, il cherche à faire partager au lecteur sa passion pour les animaux sauvages dont le loup plus particulièrement, tout en réservant plusieurs chapitres bien documentés à un rappel objectif des faits depuis 1992 et à une analyse critique de la situation : "Difficile de leur expliquer en deux phrases que le loup est aussi sympathique que l'agneau ; que ce "brave" animal a tout autant sa place ici que n'importe quel autre et que si leurs parents et grands-parents les ont tués, c'est une erreur profonde ; que désormais il va falloir apprendre à vivre avec, surtout que la France, dont ils font partie, a ratifié la convention de Berne et l'accord européen qui

protège désormais les loups. Désormais, il leur faudra boire le calice jusqu'à la lie, c'est pour eux tout à fait intolérable. Alors, la situation est-elle bloquée entre les gens du pays, les amoureux de la nature, le Parc du Mercantour et les administrations départementales ? Peut-être pas. Les habitants des montagnes sont pour la plupart pleins de bon sens et prêts au dialogue."

L'auteur ne peut en effet se résoudre à voir le loup être exterminé une nouvelle fois et compte pour cela sur une évolution des consciences adaptée aux réalités de notre époque. "Le progrès sera d'apprendre à vivre tous ensemble".

LES ÉDITIONS DE CABRI · QUARTIER LA GANDOLA ·
06540 BREIL-SUR-ROYA · 98 F PORT GRATUIT

Le défi et l'opportunité du retour des populations du loup

PAR L. David MECH

Ce long article publié en anglais en 1995 par un des pionniers de l'observation scientifique du loup, a été, compte-tenu de son intérêt, traduit récemment et publié dans une revue scientifique à caractère régional.

Bien que l'historique et l'analyse soient spécifiques à l'Amérique du Nord, nombre de notions et réflexions sont transposables à l'Europe.

Partisan d'un zonage adapté à l'échelle des territoires, l'auteur aborde en miroir de son paragraphe sur la révolution écologiste, un paragraphe consacré au dilemme de la gestion du loup dans lequel il

dénonce l'engouement sentimentaliste du public (américain) pour le loup, suite à une mauvaise interprétation du statut d'espèce protégée.

Puis il argumente son raisonnement en prenant le contre-pied de certaines conceptions sur le loup qu'il considère comme idées erronées, demi-vérités et opinions démodées, colportées en toute bonne foi, pour aboutir à la conclusion qu'en cas de conflit majeur, le contrôle direct par destruction est habituellement la seule voie.

Enfin, l'article se termine par un court paragraphe sur la nécessité d'éduquer le public en vue de l'acceptation d'une gestion et régulation des populations de loups

afin d'éviter des situations de conflits graves avec les éleveurs. C'est à ce prix que le loup pourra être accepté dans sa conquête de nouveaux territoires.

Pour conclure, il s'agit d'un texte dense, à lire dans son intégralité, à approfondir et à discuter tout en tenant compte du contexte nord américain qui est sensiblement différent du notre. Un grand merci au traducteur P.BAYLE qui permet une lecture de ce document aux non anglophones.

Quelques éléments sur la disparition du loup en provence au cours du XIXe siècle

PHILIPPE ORSONI
MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE DE TOULON

L'auteur de cet article présente un travail de recherche bibliographique et historique, et de réflexion personnelle dont le but est "d'essayer de comprendre dans quelles circonstances le loup, qui était commun en Provence depuis des millénaires, a disparu de manière presque simultanée dans tous les départements de notre région dans le courant du XIXe siècle".

Pour simplifier l'étude, l'analyse a été répartie en 4 grands thèmes :

- Le contexte socioculturel et religieux particulièrement défavorable au loup à cette époque.

- Les événements historiques avec en particulier la Révolution Française qui avait aboli les privilèges et accordé le droit de chasse ou au contraire les guerres napoléoniennes qui laissent un répit au loup.

- L'évolution du milieu naturel caractérisée d'une part par la déforestation, la forêt atteignant alors son extension minimale, avec pour corollaire de très faibles densités d'ongulés sauvages, et d'autre part par l'importance de l'agriculture et de l'élevage qui sont alors à leur maximum avec une forte population rurale qui passera elle aussi par un maximum avant d'être affectée par la déprise rurale.

- Les moyens de destruction qui concernent l'évolution du nombre et de la qualité des armes à feu, le poison, les pièges et les primes qui représentaient parfois plusieurs mois de salaire d'un ouvrier agricole.

Cette analyse des circonstances agissant en corrélation étroite est suivie d'un paragraphe rappelant l'évolution des populations de loups et des destructions enregistrées, département par département.

Enfin après un bref résumé le contrepoint de la situation actuelle apparaît avec l'espoir que les hommes sauront trouver des solutions. "Le retour du loup est donc, tout comme sa disparition, le résultat d'un certain nombre de facteurs sociologiques, historiques, politiques et environnementaux. Il n'empêche qu'il reste à gérer le délicat problème de ce retour : protéger une espèce animale prestigieuse sans porter atteinte à une profession pour laquelle le loup est depuis des millénaires le pire ennemi. Gageons que les connaissances scientifiques (bien réelles de nos jours), l'évolution des mentalités, les récents progrès technologiques mais aussi la tolérance, l'innovation et la concertation nous aideront à conserver dans notre pays une espèce qui l'occupe depuis des dizaines de millénaires (avec seulement une brève absence de 60 ans dont nous avons essayé d'évoquer les circonstances bien particulières)."

FAUNE DE PROVENCE VOL.17- 1996 C.E.E.P.- B.P.304
13609 AIX EN PROVENCE CEDEX 1
TEL. 04.42.23.95.60

Panneaux

Un bon pastou* , surveillant son troupeau, prévient le berger à chaque intrusion dans son périmètre. Un tel chien, aboyant et parfois dévalant la pente à la rencontre des "intrus", même si cela ne présente que peu de risque, est particulièrement impressionnant pour le promeneur. C'est pourquoi de façon à prévenir les randonneurs de la présence de chiens de garde en alpage, et pour éviter des réactions inadaptées souvent liées à la surprise (jets de pierre, lever de bâton...), des panneaux ont été réalisés et sont à la disposition des éleveurs-utilisateurs de chiens pastous.

D'une assez grande taille (40x60cm), ils sont montés sur poteau bois. De fond vert, ils représentent des pastous accompagnant un troupeau. Le texte comporte trois messages :

"Pour protéger les troupeaux des dégâts occasionnés par les loups, les éleveurs de cette zone se sont équipés de chiens pastous".

"Pour votre sécurité et la quiétude des animaux, merci de ne pas approcher les troupeaux".

"Si les chiens viennent vers vous, ARRETEZ-VOUS, ne criez pas, ne jetez pas de pierre, après un temps d'observation en général, il repartiront d'eux mêmes".

* mot dérivant de *pâtre, pastre*, et se prononçant "patou".

CHRISTÈLE DURAND
ANTENNE LIFE-LOUP

Le chien de protection est vraisemblablement le plus ancien auxiliaire du berger. Aussi loin que remonte l'histoire du pastoralisme, les auteurs évoquent la présence de gros chiens, le plus souvent molossoïdes, forts et courageux, au caractère difficile

Ces chiens avaient pour mission de protéger le bien des bergers contre les vols et les attaques d'animaux sauvages. Indispensables jusqu'au 19^{ème} siècle, ils ont quasiment disparu de nos campagnes avec la raréfaction des grands prédateurs (loup, ours, lynx), souvent au profit du chien de conduite. Ils sont cependant, encore présents dans de nombreux pays d'Europe, En France, ils ont essentiellement été réintroduits dans les années 1980-85 pour enrayer les dégâts occasionnés par les chiens errants. Actuellement, ils sont de plus en plus utilisés comme moyen de prévention contre les attaques de loup (Mercantour) ou d'ours (Pyrénées).

L'utilisation de tels chiens ne constitue pas une garantie totale contre les agressions mais elle permet de diminuer de façon très significative le nombre d'attaques et surtout le nombre de brebis tuées par attaque.

On peut dénombrer actuellement 60 à 80 chiens de protection dans le Mercantour, et les premiers individus, introduits en 1994 (adultes maintenant) donnent d'excellents résultats. Deux types* de chiens sont principalement présents dans les Alpes Maritimes : le type Montagne des Pyrénées (majoritaire), et le type Maremma-Abruzzes. On peut également noter la présence du dogue du Tibet. Il semble également possible de travailler avec d'autres races telles que le Charplaninas.

La mise en place des chiens de protection est un peu particulière. On ne peut pas parler de dressage mais plutôt d'éducation spécifique. Le principe de base est d'effectuer un transfert d'affection du chien vers les moutons avec une bonne acceptation de l'humain. (A l'inverse du chien de conduite dont toute l'affection est portée sur le maître). Le chien doit, à proprement parler, vivre dans le troupeau. Il doit y dormir, y manger

et y rester quelles que soient les conditions environnementales ou climatologiques.

Outre certaines règles de base, l'éducation doit être adaptée au cas par cas. Elle est fonction du contexte géographique, du type de chien, des techniques pastorales. L'usage, dans certains pays de l'est, est d'avoir recours à un grand nombre de chiens par troupeaux, vivant plutôt en meute et en périphérie du troupeau. Les



bergers sont en général présents en permanence. Nos conditions et exigences de travail sont très différentes (gros troupeaux, absence possible des bergers, randonneurs, vagabondage difficilement acceptable...). On ne peut donc pas appliquer une transposition simpliste d'un quota de brebis par chien à partir de pratiques adaptées à d'autres pays. Au regard des premières observations effectuées in situ et pour des troupeaux de 300 à 2 500 bêtes, les meilleurs résultats sont obtenus avec 1 à 3 (parfois 4) chiens développant des contacts très étroits avec le troupeau. Le nombre de chiens se détermine en partie par la taille du troupeau, mais aussi, et surtout, selon le type de terrain, la pression

exercée, la qualité des chiens et le désir de l'éleveur.

Autre paramètre, le contact avec l'humain doit être positif mais limité (de façon à ce que le chien reste bien au troupeau). Contrairement à certaines idées reçues, un chien agressif ne fait pas un meilleur chien de protection. L'agressivité envers l'humain et la protection du troupeau contre les prédateurs ne vont pas forcément de pair. Cette nuance est souvent difficile à apprécier comme d'autres telles que la limite entre la prospection de terrain et le vagabondage.

Le travail avec les chiens de protection demande donc une technique spécifique qui bien souvent a été oubliée. Chaque exploitation présente des contraintes différentes et la fiabilité du chien dans sa mission de protection ne peut se mesurer que lorsque l'animal a atteint un comportement stable d'adulte, soit autour d'un an et demi environ. En l'absence d'une disponibilité suffisante de l'éleveur pendant les premiers mois, le chien se détournera très vite du comportement attendu. Il est donc important de se renseigner auprès de personnes ayant déjà de l'expérience dans ce domaine.

CHRISTELE DURAND
ANTENNE LIFE-LOUP

* On ne peut parler de race puisque seule une infime partie des animaux est conforme au standard des races concernées.

Responsable de la publication :

G. Moulinas

Directeur Régional de l'Environnement PACA

Maquette CEEP

Courriers et articles sont à adresser à :

DIREN BP 120

13603 Aix-en-Provence - cedex 1

Le présent numéro est diffusé à 1000 exemplaires